



Termes de référence relatifs à l'appel d'offres
Prestation de de service de Nettoyage et Gardiennage des locaux de prestation
de services de l'association marocaine de planification familiale.

I. Contexte général

L'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), a été constituée en 1971, conformément au Dahir Chérifien numéro 1-58-376, du 3 Joumada premier 1378 (15 novembre 1958), règlementant le droit d'association tel qu'il a été modifié et complété. L'AMPF a été reconnue d'utilité publique, par le décret numéro 72-477 du 8 juin 1972.

L'AMPF est membre à part entière de la Fédération Internationale de la Planification Familiale (IPPF). Depuis sa création L'AMPF est un acteur d'influence en ce qui concerne les questions de santé et de droits sexuels et reproductifs applicables au contexte national. Elle fonde son travail sur une assise statutaire conforme à la législation nationale et aux procédures fixées par l'IPPF. La vision de l'AMPF est celle d'un Maroc où toutes les femmes, tous les hommes et tous les jeunes ont accès à l'éducation, aux informations et aux services en Santé Sexuelle et Reproductive /SSR dont ils ont besoin, et que la santé en général et la santé reproductive en particulier font partie des droits fondamentaux assurés.

Le plan stratégique 2016-2022 de l'AMPF est en cohérence avec le cadre stratégique de l'IPPF, et couvre quatre résultats transformateurs élaborés sur la base de l'analyse de la situation du contexte international et national, l'identification des besoins des différentes cibles :

- **Résultat 1** : le Gouvernement respecte, protège et met en œuvre un arsenal juridique et des stratégies en faveur des Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR) et l'égalité de genre ;
- **Résultat 2** : Chaque individu : hommes, femmes et jeunes jouit du libre choix d'exercer ses droits à la SSR ;
- **Résultat 3** : Des services essentiels en SSR de qualité, intégrés et diversifiés, dispensés et facilement accessibles ;
- **Résultat 4** : Association leader en DSSR, performante, crédible et redevable.

L'AMPF lance un appel d'offres relatif à la prestation de service de Nettoyage et Gardiennage des locaux de prestation de services de l'association marocaine de planification familiale.

Si vous êtes intéressés, le dossier d'appel d'offres (DAO) peut être téléchargé depuis les pièces jointes ci-dessous :

II. Information de l'appel d'offres :

Votre offre (Documents) :

Votre offre doit être rédigés en Français

L'offre financière :

- L'offre financière doit couvrir tous les services à fournir (Formulaire de l'offre financière peut être téléchargé à partir des pièces jointes).
- Les modalités de paiement (échancier).

L'offre technique :

- Présentation de la société.
- La copie du Modèle J (Modèle 7).
- La copie des statuts.
- Un certificat d'immatriculation au registre de commerce.
- Des Attestations de référence
- Une attestation de chiffres d'affaire délivrée par le ministère de l'économie et des finances au titre des années 2020 et 2021 et si possible 2022.
- Une attestation délivrée par la CNSS depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière.
- CV des agents de sécurité et femme de ménage, profil des superviseurs
- Autorisation ANRT pour les communications Radio et autres équipements

III.1 Critères d'attribution du marché :

Soumission d'un dossier complet avant le dernier délai fixé pour la réception des offres.

Offre financière et technique complète.

Offre financière la plus avantageuse et répond à toutes les exigences techniques.

IV.2 Soumission :

Les offres doivent être soumises sous enveloppes scellées, envoyées à l'adresse ci-dessous :

Association Marocaine de Planification Familiale, Bureau Central : Rue Ibn El Kadi – Les Orangers – BP. 1217 – Rabat Maroc.

Le dernier délai pour la soumission des offres est le : **30/03/2023 à 16h00.**